

Séance du 30 janvier 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 janvier 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Dumas, M. Soroste à M. Pommiez, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Darmendrail à M. Grenet, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Etcheto.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENTS : M. Arandia, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : URBANISME – Reconnaissance du schéma directeur d'aménagement du port de Bayonne.

La Région Aquitaine a engagé depuis l'été 2011 une démarche partenariale avec les collectivités concernées pour l'élaboration du schéma directeur d'aménagement (SDA) du port de Bayonne. Monsieur le Maire représentait la Ville de Bayonne dans le cadre de cette démarche.

Ce schéma a été voté à l'unanimité lors du comité stratégique territorial (CST) du 6 décembre 2013.

La validation de ce schéma dote le port de Bayonne d'un outil partagé de planification et spatialisation de son développement, de son aménagement économique et industriel mais également urbain, environnemental, paysager et architectural à horizon 2024 et plus.

Pour devenir opérationnel, ce schéma doit être traduit par les collectivités partenaires, dont la Ville de Bayonne, dans un certain nombre d'actes et de délibérations pour les sujets relevant de leurs compétences.

Ainsi par lettre du 18 décembre 2013, la Région Aquitaine a saisi la Ville de Bayonne pour qu'elle reconnaisse l'existence du schéma, afin qu'il puisse être transcrit dans les documents d'urbanisme et les programmes ou opérations relevant de sa compétence.

A l'issue d'un travail de diagnostic, le schéma directeur d'aménagement du port de Bayonne définit trois axes de travail (« Conforter l'aménagement des territoires portuaires » ; « Assurer le développement de filières d'avenir sur le port » ; « Renforcer les liens ville-port dans l'estuaire ») qui se déclinent en 10 objectifs majeurs, se traduisant par une série d'actions à mettre en œuvre par grands secteurs (quai E. Foy, Berge de l'Adour, Saint-Bernard, etc.) : ce sont pas moins de 84 actions à conduire réparties entre 8 maîtres d'ouvrages différents.

Le schéma présente un intérêt incontestable pour la dynamique portuaire et fait preuve d'un souci d'intégration du port à la ville.

Sur Bayonne, le secteur de Saint-Bernard, d'une superficie de 42 hectares, est proposé pour accueillir des industries de transformation liées aux filières agro-alimentaires et bois-biomasses en lien avec un espace de transbordement vrac/conteneurs. Une activité logistique d'appoint est maintenue notamment au niveau du secteur de la Pièce noyée avec le développement d'activités utilisant la rampe ro-ro.

Cette vocation redéfinie du port sur le site de Saint-Bernard, qui devrait générer 500 emplois (selon évaluation du schéma), va de pair avec la mise en place de 9 actions qui sont notamment les suivantes :

- le raccordement ferré à l'embranchement existant,
- des études pour garantir les déplacements à l'échelle de l'agglomération et la desserte du port avec le secteur Saint-Bernard,
- des acquisitions foncières complémentaires en vue de l'extension du port entre la RD309 et la Pièce noyée,
- le reprofilage de la RD309 entre la Pièce noyée et le hameau de Saint-Bernard pour intégrer les circulations douces ainsi que son dévoiement, plus au nord le long des voies,
- la mise en place d'un pôle de service aux usagers et entreprises du port dont l'opportunité sera à étudier,
- une mise à niveau probable des réseaux (énergie, assainissement, eau potable...).

L'Agglomération Côte Basque-Adour a été pré-identifiée pour assurer la maîtrise d'ouvrage de plusieurs de ces actions et la Ville de Bayonne pour en être partenaire.

Toutefois, les incidences urbaines, réglementaires et financières des vocations et actions proposées ainsi que les maîtrises d'ouvrages et partenariats à mettre en place restent à approfondir pour en acter leur mise en œuvre, notamment en relation avec le Plan Local d'Urbanisme.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la démarche menée et de reconnaître dans un premier temps, l'existence du schéma directeur d'aménagement du port de Bayonne, ci-annexé.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.